

## Délibérations prises en 2011

### Séance du 9/2/2011 :

- Source du Pradou, achat du périmètre de protection à la SCI IPOC : le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles D264, D266, D268 à la société SCI IPOC pour le prix de 1 000€, à payer à la signature de l'acte, ainsi que les frais d'actes et de bornages relatifs à cette affaire.

### Séance du 29/3/2011 :

- Fixation des taux d'imposition des 3 taxes communales pour 2011 : taxe d'habitation 5.72 %, taxe foncière (bâti) 10.57 %, taxe foncière (non bâti) 111.25 %
- Le compte administratif de l'exercice 2010 du budget communal présentant un excédent d'exploitation global de 71.412.67€ il est décidé d'affecter 60.000 € à la section d'investissement et de reporter 11.412.67€ en section de fonctionnement.
- Le compte administratif de l'exercice 2010 du budget de l'eau présentant un excédent d'exploitation global de 52.702€ il est décidé d'affecter 17.906.23€ à la section d'investissement et de reporter 34.795.77€ en section de fonctionnement.

### Séance du 24/5/2011 :

- Afin d'améliorer la visibilité à l'intersection de la RD40 et de la voie communale N°1 et d'agrandir le périmètre de protection de notre source le Conseil Municipal donne son accord à l'achat de la parcelle de taillis D133 d'une surface de 460m<sup>2</sup> appartenant à Mme SOL née FELZINES au prix de 100 €. La commune prend à sa charge les frais annexes (notaires et autres) afférents à cette affaire et donne pouvoir à Mme le Maire de signer les actes et tous autres documents.
- Achat terrain pour abri bus et espace propreté à Pépuriot : Après accord avec l'association « Les amis de l'Ecole » de Saint-Céré, le Conseil Municipal se porte acquéreur d'une partie de la parcelle B265 – 7a45ca et d'une partie de la parcelle B264 – 1a67ca lui appartenant au prix forfaitaire de 3.000€ auquel s'ajoutent les frais de notaire et la moitié des frais de bornage. Par ailleurs le Conseil Municipal remercie Martial DUMAS et « Les Amis de l'Ecole » d'avoir accepté l'abandon perpétuel de tout ou partie de leur parcelle (respectivement B303 et B264).
- Convention frais de fonctionnement Ecole d'Aynac: Après avoir constaté une nouvelle augmentation de 10% des frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire d'Aynac le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire de signer la convention présentée mais décide qu'à compter de ce jour les frais de fonctionnement seront acceptés pour les seuls élèves déjà inscrits ; pour les nouveaux inscrits il conviendra d'obtenir au préalable une acceptation de prise en charge signée par la mairie.

Un courrier sera envoyé en ce sens à Monsieur le Maire d'Aynac

Pour mémoire en 2010: Coût enfant/Primaire Saint-Céré : 263€ ; Aynac : 695.75€

Coût enfant/Maternelle Saint-Céré : 630€ ; Aynac : 937.87€

- Fixation prix service eau potable 2011 : à compter du 1/1/2011 les tarifs seront les suivants : coût abonnement 1<sup>er</sup> compteur = 73.50 € HT, coût abonnement par compteur supplémentaire = 37€ HT, coût du m3 à partir du 1<sup>er</sup> m3 = 0.65€ HT. A noter ces prix n'avaient pas été revus depuis 2009.
- Budget du service des eaux décision modificative n° 1 : crédits à ouvrir au compte 2156 10 000 €, crédits à réduire au compte 2315 10 000 € (problème d'affectation de compte).
- Achat terrain SCI IPOC frais levée hypothèque, prise en charge forfaitaire de 155 € : le Conseil Municipal considérant que Mme CANIVET et Monsieur OCHOA ont eu le souci du bien commun dans cette affaire traitée sans aucune difficulté, la commune accepte de prendre en charge une partie de ces frais à hauteur de 155 €.

#### **Séance du 17/6/2011 :**

- Election de 1 délégué et 3 suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs : Résultat du vote : Monsieur Jacques TEYSSEDOU a été élu comme délégué ; Messieurs LACAM Didier, DELPRAT Laurent et Madame PUECH Céline ont été élus suppléants.
- Modification des statuts de la FDEL : le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts de la FDEL proposé, décide que la commune de St-Jean Lagineste adhère à la FDEL et approuve la dissolution simultanée du SIER du Nord du Lot.

#### **Séance du 15/7/2011 :**

- Réforme territoriale - avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet : le Conseil Municipal est favorable au projet présenté qui lui semble cohérent avec les périmètres des structures déjà en place ou qui viennent de se constituer librement, estime qu'une grande communauté permettra une meilleure représentativité par rapport à nos voisins de Brive ; une meilleure lisibilité de notre territoire et de ses besoins (ex. raccordement du bassin de Biars/Saint-Céré à l'autoroute) et d'obtenir plus sûrement pour nos populations des équipements au fonctionnement coûteux (ex construction d'une piscine – ce qui n'a pas été possible jusqu'à ce jour avec la ou les communautés de communes voisines), estime que deux communautés au lieu d'une seule n'amènera aucun avantage et comportera même des risques accrus de prise de contrôle d'une ancienne communauté sur une autre.

En revanche le Conseil Municipal est bien conscient des difficultés qu'il y aura à mettre en place le fonctionnement d'une telle structure : au niveau de l'harmonisation des compétences, au niveau du personnel, au niveau financier et au niveau des propriétés actuelles des Communautés de Communes....

- Réfection de l'intérieur du clocher et de la façade de l'église : le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché au moins disant à savoir la SARL CASTAGNE Claude et Fils pour un montant total de 14 049.40€ HT après que certains points aient été vérifiés et qu'un accord soit trouvé à ce sujet avec l'entrepreneur.

## Séance du 15/11/2011 :

- Adhésion au CAUE du Lot (cotisation annuelle 50 euros) : le CAUE est un organisme public de Conseil en matière d'Urbanisme, d'Architecture et d'Environnement qui donne des consultations gratuites.
- Réfection de l'Eglise et du Clocher : acceptation du nouveau devis intégrant les modifications demandées par le Conseil Municipal (nettoyage des façades par sablage en lieu et place de la haute pression prévue initialement) Nouveau total : 16.519.40 euros HT
- Examen Rapport activité communauté des Communes du Pays de ST CERE : Consultable en mairie
- Raccordement Source ROUGIE de Trémouze
  - Maîtrise d'œuvre confiée au Bureau d'Etudes DORVAL pour un montant d'honoraires égal à 10% du montant total TTC des travaux.
  - Travaux de raccordement confié à l'entreprise moins disante AUDUBERT de Glanes pour un montant de 16.759 euros HT.
- Abrogation de la PVR (Participation pour Voies et Réseaux) : instituée le 16 juillet 2009 elle n'a plus lieu d'être suite à l'instauration de la taxe d'aménagement. Prise d'effet 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Instauration Taxe d'Aménagement

Afin de financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable au 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux divers. Sur notre commune le Conseil Municipal l'a instituée au taux de 1%

- Avis sur le renouvellement des concessions Hydroélectriques de la Haute Dordogne

Après avoir pris connaissance du dossier transmis par Monsieur le Préfet de Région le Conseil Municipal approuve la position commune portée par le SYMAGE et les autres collectivités du Nord du Lot et émet un avis favorable à la démarche engagée par l'Etat concernant la consultation sur le renouvellement des concessions hydroélectriques de la Haute Dordogne.

- Consultation sur le projet de périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement Gestion des Eaux) Dordogne amont, des sources à Limeuil

EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) élabore un SAGE couvrant le bassin de la Dordogne en amont de Limeuil (24). Conformément à la procédure, la commune est consultée pour un avis sur la définition du périmètre du SAGE projeté.

Au regard des éléments portés à sa connaissance le Conseil municipal considère que si le projet SAGE est un projet intéressant pour le respect des objectifs d'atteinte au bon état des eaux il émet un avis défavorable à la proposition de périmètre tel que proposé par EPIDOR et propose un redécoupage en deux SAGE dont les enjeux sont différents à savoir : SAGE Dordogne Massif Central et SAGE Dordogne Quercy Périgord-Noir.

- Adhésion au Service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion du Lot : Autorisation à Madame le Maire de signer la nouvelle convention.
- Durée d'amortissement pour le Service des Eaux et le Budget Communal : à la demande du comptable du trésor de nouvelles durées ont été fixées en fonction de la nature des investissements réalisés :

50 ans , 30 ans , 10 ans , 15 ans et 2 ans pour le service des eaux,

50 ans , 15 ans et 5 ans pour le budget communal.

- *Budget Communal – Décision Modificative*

La comptable du trésor demande à ce que le réseau d'eau inscrit au compte 21532 en 1996 fasse l'objet d'un amortissement.

Il est donc décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

Compte Dépenses Fonctionnement Amortissements + 14.688.01 euros

Virement section Investissement - 14.688.01 euros

Comptes Recettes Investissement Amortissements + 14.688.01 euros

Virement section Investissements - 14.688.01 euros

- Indemnité de Conseil et de confection des documents budgétaires du Comptable du Trésor

A compter de 2011 les indemnités attribuées à Madame CARPENTIER Patricia nouveau comptable du Trésor lui seront attribuées au taux maximum prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.